

## Compte rendu du Conseil d'école N°3 du 14/06/2016 : 18h30- 20h30

**Présents :** Mmes Joëlle Migheli, Sarah Puente, Cécile Sartre, Virginie Couillet (enseignantes); Mmes Catherine Alcamo, Muriel Girain (directrices) ;Mmes, Valérie Coupillaud Coclers, Marie Banet Pérot, Christine Amalbert (déléguées parents d'élèves) ; Mmes Perrine Morin, Mickaëlle Chupin, Céline Gautheron (Petites Canailles) ; Mme Christine Seux, (déléguée jeunesse), Mr Vincent Beillard (maire de Saillans), Mme M.Christine Darfeuille (maire Espenel), Mme Sylvie Roux (conseillère municipale St Sauveur), Mme Virginie Teyssonier (cuisinière cantine) Mme Mathilde Berthoud (coordinatrice périscolaire)

**Excusés :** M. Baldacci (IEN), M. Jullian (DDEN), Mmes Fanny Laroque, Maria Pinto (déléguées parents d'élèves), Amélie Hacker, Annick Gramont Poncet, Karine Poirée (ATSEM), Soazig Thomas, Mélanie Riou (enseignantes)

### 1) Effectifs et répartition pour la rentrée 2016

**Maternelle:** une nouvelle enseignante est nommée sur la 3ème classe mais elle sera en congé parental à la rentrée. Une nouvelle remplaçante est nommée : Sylvie Sauvert

TPS = 2 ; PS = 16 ; MS = 10 ; GS = 25

Les classes seront constituées de : TPS/PS = 18 ; MS/GS = 16(10+6) ; GS = 19

Mme Alcamo souligne qu'un certain nombre d'enfants qui devraient être scolarisés à Saillans ne le sont pas en raison du manque de moyens de garde des enfants sur Saillans.

### Élémentaire :

Les prévisions sont à 105 élèves, l'ouverture d'une 5ème classe est toujours en blocage (il en faudrait 106). L'inspecteur viendra compter les enfants présents le jour de la rentrée afin de décider de l'ouverture ou non de la 5ème classe. 9 élèves de Saillans ne comptent pas parmi les effectifs de l'école élémentaire car s'inscrivent à Véronne.

La direction académique a refusé que Mme Sylvie Boutet-Martin soit en charge de la direction à temps partiel, c'est donc Mme Girain qui continuera de l'assumer. L'équipe enseignante n'est donc pas complète à ce jour.

CP = 17 ; CE1 = 21 ; CE2 = 19 ; CM1 = 20 ; CM2 = 28

Si il n'y a pas d'ouverture, les classes seront très chargées :

CP/CE1 = 25 ( 17 + 8) ; CE1/CE2 = 26 (13 + 13) ; CE2/CM1 = 26 (6+20) ; CM2 = 28

L'école accueillera peut-être des enfants de la fondation Ardouvin et de nouveaux élèves dont certains qui nécessiteront la présence d'AVS (maternelle et élémentaire) mais ne les auront probablement pas à la rentrée: Les conditions ne seront donc pas idéales.

Les enseignantes demandent aux parents à ce que leurs enfants soient bien présents le jour de la rentrée.

En cas d'ouverture, la mairie et les agents municipaux devront être très réactifs pour gérer les nouveaux aménagements et le mobilier.

### 2) Point sur les actions du 3ème trimestre et projet d'école

**Maternelle :** Projet Lysandra : MS : pose des nichoirs, GS : construction de l'hotel à insectes, observation des petits animaux de la rivière et réalisation de landart. PS et GS : Elevage de vers à soie et visite de la magnanerie pour les grands le 28/06.

Exposition des oeuvres d'arts visuels liés aux décroissements en maternelle le 24/06.

Sortie pédagogique à Peaugres pour les CP avec les GS et leur future maîtresse.

Sport : Les GS ont participé aux activités d'athlétisme de l'école élémentaire et seront présents lors du tournoi interne du 30/06. La promenade des petits et des moyens permettra à tous les enfants des 2 écoles d'être présents à la rampe pour le pique nique le 30/06.

**Elémentaire :** CP Projet Lysandra : les nichoirs ont été construits en partenariat avec des élèves du collège Amblard, ils sont installés. Ils ont participé avec les GS à une sortie pédagogique à

Peaugres.

CE1 : Les correspondants sont venus passer une journée à Saillans, c'était une journée riche en découvertes et l'aboutissement d'un projet mené tout au long de l'année.

CE2/CM1 : Une exposition des travaux de l'année a été faite aux parents de la classe (lipdub, atelier philo, maquette, acrosport...). Ils ont participé à l'inauguration du panneau pédagogique qu'ils ont réalisé avec les CM1/CM2 (financé par la mairie) en bord de Drôme et clôtureront le projet par une sortie à la gare des Ramières.

CM1/CM2 : Le dernier numéro du journal devrait sortir courant juin. Grâce aux ventes de leurs journaux tout au long de l'année, la classe de CM1/CM2 a auto financé la plupart de ses sorties. Ils ont réalisé un livre "pop up" sur les émotions et participé à une sortie pédagogique à la Gare à coulisses avec visite des différents ateliers : couture, soudure.... Presque toute la classe participe au festival du polar, les nouvelles partiront au jury à Aouste/sye.

Les CE2, CM1, CM2 se verront remettre leur permis piéton et permis internet le 23/06 à 16h30 par le gendarme Pellissier, à priori dans les locaux scolaires.

La kermesse de l'école aura lieu le 24/06 dans l'après midi et sera interne à l'école. Ce même jour à 17h00 les enfants donneront leur spectacle de chorale. Les parents pourront ce jour voir les travaux des enfants réalisés en classe et aux TAP. Les petites canailles remettront les dictionnaires aux CM2 qui quittent l'école.

Dans le cadre de la découverte de notre patrimoine local, les CE1, CE2, CM1, CM2 iront visiter la grotte Chauvet le 1/07. Enfin, pour clôturer les entraînements d'athlétisme, les élèves de GS au CM2 participeront à une journée sportive le jeudi 30/06 et seront rejoints à midi pour pique niquer par les petits et les moyens.

Les enseignantes tiennent à remercier chaleureusement l'équipe des Petites Canailles grâce à laquelle tous ces projets ont pu être financés.

Le bilan du dernier projet d'école a été fait, les enseignantes travaillent actuellement à l'élaboration du futur, il sera présenté lors du prochain conseil d'écoles.

Les enseignantes précisent que la traditionnelle classe piscine devrait avoir lieu l'année prochaine mais compte tenu des effectifs, il faudrait emmener beaucoup plus d'enfants que d'habitude. Le budget est donc beaucoup plus élevé et l'organisation très compliquée. Traditionnellement, le financement se faisait par le conseil départemental et la mairie (1/3), les familles (1/3) et les petites canailles (1/3). Mais le conseil départemental ne finance plus les projets des écoles primaires, il faut donc financer le projet différemment. Les petites canailles proposent de le financer à hauteur de 9000 euros et la mairie 4600. Le compte n'y est pas. Compte tenu de tous ces paramètres et du fait que tous les enseignants concernés par le projet ne sont pas nommés, les enseignantes précisent qu'il n'est pas sur que le projet se réalise.

### 3) Point sur les travaux et demandes en cours.

- **matériel informatique** : il est obsolète et insuffisant. Un nouveau devis pour équiper une demi classe mobile devrait être demandé à M Olivier Riosset, (chargé de l'informatique à l'inspection).

L'accès à internet est indispensable.

- **portail maternelle** : Mme Alcamo explique encore que les barrières sont une solution dangereuse pour les enfants. Elle précise qu'un papa architecte aurait trouvé 2 solutions pour mettre un vrai portail. (à suivre)

- **les sols** : les enseignantes précisent que d'après elles ils ne sont pas du tout une priorité dans l'école.

- **le papier** : essuie-main : erreur probable de commande : il ne convient pas et crée beaucoup de gaspillage. Papier A4 : Le dernier achat groupé ne convient pas à la photocopieuse (bourrage) et entraîne beaucoup de gaspillage. Par ailleurs, sa couleur ne convient pas aux travaux scolaires.

### 4) Point sur les activités péri-éducatives et périscolaires.

- **TAP** : Mathilde précise que le Forum, la bibliothèque et le vélo ne participeront plus l'an prochain.

La pétanque et la randonnée sont à l'étude.

- Périscolaire : Les horaires seront inchangés : 18h30 tous les soirs sauf le vendredi : 18h00.

Le SIVU a changé les tarifs : ils seront effectués à la demi heure, le prix des repas reviendra à 3,75€ /repas pour les familles.

A la rentrée, le périscolaire débutera le 1/09. Les TAP démarreront le 13/09 afin que les enfants aient le temps de tester d'autres activités en dehors de l'école avant de s'inscrire ou non aux TAP. Un service périscolaire à partir de 15h00 sera proposé entre le 1 et le 13/09.

Au moment d'imprimer ce compte-rendu, Mathilde informe les parents qu'une permanence des TAP et du périscolaire se tiendra dès la rentrée les mardis et jeudis de 8h20 à 9h00 à la mairie côté entrée école et les lundis de 16h30 à 18h30 dans le bureau à la mairie.

### **5) Point avec les Petites canailles :**

L'équipe actuelle compte 2 ans de fonctionnement. La première année, il y a eu de grosses rentrées d'argent, cette année : beaucoup de dépenses.

L'équipe souligne que les bénévoles manquent, l'équipe actuelle s'essoufle car, si les bénévoles se manifestent souvent le jour des manifestations, l'organisation en amont n'est portée que par une poignée de personnes. Un appel aux adhésions et surtout aux bénévoles est fait ce soir. L'équipe propose de venir aux réunions de classe de début d'année afin de se faire connaître.

### **6) Questions diverses**

La mairie demande aux parents d'élèves de faire un retour sur les TAP. Les parents expliquent que dans l'ensemble ils sont plutôt satisfaits. Cependant, ils déplorent le manque de souplesse du système et souhaiteraient qu'on y réfléchisse. Une proposition est faite : une activité libre, sous forme de garderie, permettrait aux parents d'inscrire leurs enfants en dernière minute. Pas de réponse de faisabilité à ce jour.

La séance est levée à 20h30.

Les secrétaires :  
Vincent Beillard, Muriel Girain

Les co-présidentes :  
Catherine Alcamo et Muriel Girain

## Compte rendu du Conseil d'école de Saillans N°2 du 01/03/2016.

### Présents :

#### Enseignantes :

*Elémentaire* : GIRAIN Muriel (directrice remplaçante, CE1), PUENTE Sarah (CM1-CM2), RIOU Mélanie (remplaçante CE2-CM1), SARTRE Cécile (CE2, CM1), THOMAS Soazig (CP)

*Maternelle* : ALCAMO Catherine (directrice, MS), BUKIET Lise (GS), MIGHELI Joëlle (PS)

**DDEN** : JULLIAN Claude

**Parents délégués** : BANET-PEROT Marie, COUPILLAUD COCLERS Valérie, LARROQUE Fanny, PINTO Maria, VAUTRIN Delphine, ZAUBITZER Judicaël,

**Elus** : FLANDRIN Marie-Christine (Espenel), MORIN Annie (Saillans), ROUX Sylvie (St Sauveur en Diois), SEUX Christine (Saillans), TEYSSOT Frédéric (Chastel Arnaud)

#### Associations :

GAUTHERON Céline (Présidente) et MORIN Perrine (Secrétaire) de l'Association des Petites Canailles.

BERTHOUD Mathilde (Coordinatrice Périscolaire)

#### Excusées :

Mme AMALBERT (parents CP), Mme BERCHAUD (parent CP) et Mr BALDACCI (IEN)

### 1) PPMS : Projet Particulier de Mise en Sécurité.

Ce gros dossier imposé par l'Education Nationale, traite des risques d'attentats et d'intrusion au sein de l'école. Il s'agit d'analyser les risques encourus et d'agir en conséquence. Des exercices de confinements et d'incendies ont été réalisés avec les élèves. Le dossier rédigé par les deux directrices, a été validé par L'IEN. La mairie a reçu les malles du PPMS et les a données aux enseignantes. Ces malles contiennent tout le nécessaire en cas de problèmes (radio, lampe, piles...) Les parents seront bientôt informés (par un mot dans les cahiers) de ce qu'ils doivent faire en cas de confinement.

### 1 bis) : Effectifs de la rentrée 2016.

Ecole maternelle : les effectifs sont stables, la 3<sup>o</sup> classe ne semble pas en danger.

Ecole élémentaire : Le seuil d'ouverture est officiellement fixé à 111. A Saillans, 106 enfants sont prévus à la prochaine rentrée. L'ouverture d'une 5<sup>o</sup> classe est à ce jour envisagée par la Directrice Académique. Mais elle ne sera effective qu'en septembre suite au comptage des élèves. Les enseignantes précisent qu'un nouveau point sera fait avant les vacances de Pâques puis en juin, car en cas de création de classe, des frais supplémentaires sont à envisager pour la mairie. Toutefois, il peut y avoir des surprises :

A l'école de Véronne : Il y aurait une ouverture de classe élémentaire, ce qui entraînerait des départs de l'école et des non- arrivées. Avec ces départs, il n'y a pas de 5<sup>o</sup> classe à Saillans.

Les enseignantes demandent à être informées en cas de départs ou d'arrivées prévus. Ceci afin d'anticiper l'organisation et les frais nécessaires.

### 2) Projets en cours et à venir.

**Classes de maternelle** : les enfants ont passé une journée très riche à Montélimar. Ils ont fait divers ateliers d'arts plastiques ; leurs œuvres seront présentées. L'école interpelle la mairie pour trouver une salle suffisamment grande afin d'exposer le travail des enfants. L'association « Les petites canailles » propose à l'école de s'associer avec elle pour une fête sur la petite enfance, au cours de laquelle l'exposition pourrait avoir lieu. Les enseignantes préféreraient que l'expo reste visible sur plusieurs jours. La mairie propose alors la bibliothèque, même si ce lieu reste un peu petit.

**Classe de CP** : les enfants poursuivent leur travail sur les oiseaux grâce à l'intervention de l'association Lysandra. Suite à l'installation d'une mangeoire dans la cour de l'école, les élèves peuvent observer les oiseaux depuis la classe. Aujourd'hui même, les enfants ont fabriqué 4 nichoirs (les pièces étaient déjà prédécoupées par des collégiens). L'un d'entre eux est déjà installé dans la cour élémentaire. Un 2° sera mis chez les maternelles.

L'association Lysandra intervient également auprès des enfants de MS (travail sur les oiseaux) et de GS. Ces derniers étudient les insectes. Ils ont déjà réalisé une prairie fleurie (dans le jardin de l'école), et vont bientôt y installer un hôtel à insectes, afin de pouvoir mieux étudier toutes ces « petites bêtes » !

Le 17/06 : journée « Lysandra » avec présentation du travail produit par les enfants.

**Classe de CE1** : correspondance avec des enfants de Saint Maurice l'Exil. Une rencontre aura lieu en fin d'année, mais la date n'est pas encore fixée.

**Classe de CE2-CM1** : une visite est prévue à la réserve naturelle Gare des Ramières. (sortie prévue le lundi 20/06)

**Classe de CM1-CM2** : les enfants ont réalisé des affiches suite à un travail sur la laïcité. Leurs productions sont exposées dans le hall de la mairie. Ils ont aussi travaillé sur les émotions (en lien avec les GS).

Leur journal „Les Echos Liés, a été vendu à 250 exemplaires et a rapporté 590 euros. Le prochain numéro sortira avant les vacances d'avril. L'argent récolté servira à payer l'auteur P. Mosconi (300 euros) pour son intervention auprès des élèves. Cette année, 27 élèves veulent faire le concours de nouvelles policières. Du coup, toute la classe participe ; l'auteur viendra en classe.

L'enseignante des CM1-CM2 rapporte que, tous les lundis matins, sur 30 élèves, 20 arrivent fatigués à l'école

### **3) Le SIVU : Syndicat Intercommunal à Vocation Unique.**

Cette structure a été créée. Elle comprend les TAP, le Périscolaire et la cantine. Sa mise en place nécessite beaucoup de travail. Pour l'instant, il n'y a pas de changement car c'est encore une période de transition. Normalement, en mai ou juin, le SIVU devrait fonctionner. La cantine pourra alors y être transférée. Si des changements ont lieu, ce ne sera qu'au mois de septembre.

### **4) Point sur les travaux.**

Pendant les vacances de février, il y a eu un très gros travail de déménagement, de rangement... de la part de Mathilde Berthoud (TAP), des parents, des élus et des services techniques. Désormais, les enfants ne vont plus dans les Algécos. Ceux-ci sont supprimés car leur coût de revient est trop élevé pour la mairie (environ 12 000 euros par an, plus le chauffage). Le périscolaire et les activités manuelles des TAP du mardi se font donc maintenant dans une salle de classe (la salle du milieu). Le chant se fait dans la salle de motricité. Cependant, il risque d'y avoir des problèmes de locaux en cas de pluie. Une solution envisagée par la mairie, serait d'utiliser les classes de maternelle.

En cas d'ouverture de la 5° classe, il est à prévoir que la salle du milieu ne pourra plus être utilisée par les TAP.

Interphone : la mairie a les devis (environ 1000 euros). Il faut attendre de voter le budget.

Porte-manteaux : les enseignantes demandent l'installation de porte-manteaux en dehors de la classe (cycle 3) afin de libérer de l'espace (classes très chargées)

Salle du milieu : les enseignantes demandent un coup de peinture. Réponse de la mairie : il faut faire des devis, mais ceux-ci ne pourront être votés que lors du budget 2017. Dans cette même salle, le store est bloqué ; la mairie a déjà relancé des entreprises, mais c'est difficile. (Il a été réparé

depuis)

Dans cette salle, les enseignantes (qui l'utilisent beaucoup) souhaiteraient libérer de la place au sol : elles souhaiteraient donc qu'on remplace la grosse télévision par un écran plat grand format qui pourrait être installé en hauteur (gain de place). L'école fait un appel aux dons.

Classe de CP : besoin d'aimer la partie gauche du tableau pour une meilleure vision des affichages.

L'école remercie la mairie pour le téléphone. Il fonctionne bien dans les nouveaux bâtiments. Quelques problèmes persistent dans la classe de Mme Migheli, mais des techniciens doivent venir. L'école tient également à remercier la réactivité et la rapidité d'intervention des employés communaux.

## **5) Point sur le nouvel emploi du temps**

Quelques mois après la rentrée, les enseignantes de maternelle font un bilan positif. Par contre les institutrices d'élémentaire préféreraient l'emploi du temps de l'année dernière. Les après-midi des mardis et jeudis sont beaucoup trop courts (1h00).

Mathilde Berthoud propose de faire une continuité école – TAP. Par exemple, les élèves font des mathématiques l'après-midi et ensuite, ils continuent lors des TAP en faisant des jeux de société... Pour les enseignantes, c'est une bonne idée mais cela semble vraiment très difficile à mettre en place.

Intervention de M.Teyssot : s'il faut changer l'emploi du temps de l'école, il faut en parler maintenant. Il faut agir de suite et voir avec l'Education nationale.

Un parent demande comment sont décidés les horaires de l'école. Réponse de la mairie : Avec la réforme, chaque commune peut s'adapter aux réalités locales. L'année dernière, l'emploi du temps était difficile pour les TAP (temps trop court). Un nouvel emploi du temps a été proposé, voté par les parents et les enseignantes et validé par l'Education nationale.

Les enseignantes font remarquer qu'à cette époque de l'année les TAP fonctionnent bien ; la durée (1h30) est idéale et les enfants se repèrent bien dans les activités.

## **6) Proposition des parents délégués : ouverture d'un groupe de réflexion sur « Vivre ensemble l'école à Saillans »**

Après le 1er conseil d'écoles (très tendu), les parents ont ressenti le besoin de se retrouver et de discuter de leurs rôles en tant que parents délégués élus. Ils ont décidé de créer un groupe de réflexion sur « vivre ensemble l'école à Saillans ». Ils proposent de s'investir et de faire des réunions pour parler des difficultés rencontrées à l'école. (Voir dossier en pièce jointe)

A ce sujet, un parent délégué lit une lettre (écrite par quelques parents et donnée juste avant le conseil de ce soir). Cette lettre évoque l'ambiance à l'école. Elle parle d'un climat de tensions, de violence verbale...entre les enfants, entre les adultes...

Cette lettre, lue à haute voix, est perçue comme très violente et très accusatrice par les enseignantes. Les parents délégués souhaitent un vote à main levée pour voir si les personnes présentes sont d'accord pour participer à de telles réunions. La date du jeudi 24 mars à 18h00 est proposée.

Une question se pose sur les personnes à inviter à cette réunion. Faut-il l'ouvrir à tous les parents, où seulement aux parents délégués ?

Mathilde précise qu'il lui semble important de convier les intervenants TAP.

Le DDEN propose de faire intervenir un médiateur afin d'améliorer les relations parents – enseignants.

Les parents délégués insistent sur le côté positif de ces réunions. Ce ne sera pas « un tribunal », mais une façon de trouver ensemble, des solutions à des problèmes relationnels.

Annie MORIN propose de faire des conférences. Il s'agit de faire venir des spécialistes afin d'avoir des débats intéressants.

## **7) Informations**

Cantine : Mathilde précise que depuis le mois de janvier, 2 grands (cycle 3) peuvent aller manger avec les petits. Ils sont très motivés. Leur rôle est d'aider les plus petits : leur donner la main pendant le trajet, leur donner des conseils à table... Il y a là une bonne dynamique d'entraide. Les enseignantes précisent que les mêmes valeurs sont développées lors des activités de chorale et de sport.

### Environnement :

- la semaine du 15 mars, il y aura une intervention (cantine et TAP) sur les économies d'énergie et le tri sélectif.
- Pendant les vacances d'avril des panneaux photovoltaïques seront installés sur les coursives devant les classes de MS, CP et CE1.

### Baptême d'avion des CM2:

( Pour rappel, depuis de nombreuses années, la mairie offre aux CM2 en fin de scolarité un baptême d'avion).

Annie Morin demande s'il est à prévoir. Mme Puente redit que le coût de ce "cadeau" semble très élevé à l'heure où on nous demande de limiter nos dépenses et qu'il ne faudrait pas que le coût de cet événement, non inscrit au projet d'école, empêche la réalisation des autres projets éducatifs.

La séance est levée à 20h45.

La secrétaire :  
Soazig THOMAS

Les co-présidentes :  
Mmes GIRAIN M. et ALCAMO C.

# Compte rendu du Conseil des Ecoles de Saillans N°1

mardi 3 novembre 2015 – 18h30 en Mairie

Excusés : Mr Baldacci (IEN), Mme Flandrin (élue Espenel), Mr Jullian (DDEN), Mme Vautrin (déléguée parent d'élève CM2), Mme Van Tuijl-Rajot (bénévole bibliothèque), Mme Puente (enseignante CM1/CM2)

Présents : Mmes Pinto (CE2), Fraysse (PS), Larroque (PS), Cadorne (PS), Berchaud (CP), Amalbert (CP), Coupillaud-Coclors (CM1) déléguées des parents d'élèves. Mme Gramond-Poncet (ATSEM). Mme Roux (élue St Sauveur en Diois). Mme Seux (élue jeunesse Saillans), Mme Hatton (élue finances Saillans). Mme Teyssonier (cantinière « Les Gourmands du Pays de Saillans »). Mme Berthoud (coordinatrice TAP et périscolaire). Mme Gautheron (Présidente des Petites Canailles). Mmes Sartre, Boutet-Martin, Girain, Thomas (enseignantes de l'école élémentaire), Mmes Alcamo, Migheli, Bukiet (enseignantes de l'école maternelle). Mme Migheli est élue de la commune de La Chaudière qu'elle représente.

**Il est à préciser que ce Conseil d'école s'est déroulé dans un climat très tendu, les discussions ont été longues mais très peu productives puisque les partenaires enseignants et mairie se sont souvent affrontés dans débats houleux et peu constructifs.**

La réunion débute par un tour de table.

## 1) Présentation des équipes et effectifs de l'année en cours

Maternelle : Le blocage de la 3<sup>ème</sup> classe de maternelle a été levé le jeudi 3 septembre 2015 après le comptage des élèves par Monsieur Baldacci, Inspecteur de la Circonscription, le jour de la rentrée où 62 enfants étaient présents. Lyse Bukiet a été renommée sur le poste. Nous comptons aujourd'hui : TPS/PS Joëlle Migheli : 22 inscrits (mais tous ne viennent pas régulièrement à cette date) ; MS : Catherine Alcamo : 22 ; GS : Lyse Bukiet : 16 élèves.

Les ATSEM : Fanny Maillet a prolongé son congé parental, elle est toujours remplacée par Amélie Acker.avec les MS, Annick Gramond-Poncet est avec les PS, et Karine Poirée est dans la classe des GS 1h30 par matinée.

Michel Hénard qui occupait le poste de remplaçant est parti en retraite, son poste est occupé par Mme Estelle Dozoul.

Elémentaire : CP : 17 élèves avec Mmes Soazig Thomas et Virginie Couillet ; CE1 : 23 élèves avec Mme Muriel Girain ; CE2/CM1 : 30 élèves avec Mme Sylvie Boutet-Martin ; CM1/CM2 : 30 élèves avec Mme Sarah Puente. Les classes de cycle 3 sont très chargées, mais c'est une décision de l'équipe pédagogique que d'alléger volontairement le cycle 2 où se déroulent les apprentissages fondamentaux.

Philippe Dulong occupe toujours le poste d'AVS en CE1 auprès d'un enfant malade. Les postes de remplaçant sont occupés par Mme Elizabeth Amaro et Mme Mélanie Riou nouvellement nommée. Le RASED (Réseau d'Aide) intervient également sur l'école à la demande des enseignants et des parents d'élèves, Mr Thierry Bermond est le maître spécialisé (maître E) et Mme Christine Chaffois la psychologue scolaire.

## 2) Modification du règlement intérieur

C'est la règle, lors du 1<sup>er</sup> conseil d'école de l'année, le règlement intérieur des écoles doit être lu et soumis au vote après modifications éventuelles. 3 points ont été proposés à modification par l'équipe enseignante : les horaires suite à la mise en place des nouveaux emplois du temps pour l'année scolaire 2015/2016, l'ajout de la charte de la laïcité, et les retards.

Pour les horaires, il s'agit d'inscrire les nouveaux horaires d'entrée et de sortie de l'école, ainsi que les modifications en ce qui concerne les horaires de l'APC.

Pour la charte de la laïcité, qui émane du ministère, elle sera annexée au règlement intérieur. Elle a été visée par tous les parents d'élèves puisque collée dans les cahiers de liaison en début d'année. Si tout le monde s'accorde sur ces 2 premiers points, le thème « retard » entraînera une longue discussion. En effet, les élues précisent à ce sujet que le passage en mairie par les parents retardataires (ou qui viennent récupérer un enfant pendant le temps scolaire) pose des



problèmes au personnel de la mairie et de sécurité car par commodité la porte reste ouverte. Cela leur prend trop de temps et les dérange dans leur travail. Les directrices déplorent de ne pas avoir été informées de ces difficultés et que la décision d'interdire l'entrée à l'école (2 parents ont été refoulés) aie été prise unilatéralement par les élus. Mme Hatton s'excuse de la mise en place trop rapide de cette interdiction. Elle rappelle que les retards sont quotidiens, que les employés municipaux n'ont pas la possibilité de vérifier que les parents accompagnent les enfants jusque dans les classes, que des parents ont pris l'habitude de passer par ce passage sans même prévenir l'accueil de la Mairie, voir que des enfants sont posés devant la porte de la Mairie et entrent seuls. Que se passera-t-il si un enfant se trouve seul dans la cour simplement parce que sa classe est à la bibliothèque par exemple ? Mme Boutet-Martin précise ce qui est habituellement pratiqué au sein de l'école en cas de retards répétés : entrevues avec le parent puis courrier si nécessaire, et qu'il est important d'être dans la discussion. Mme Alcamo précise que suite à un courrier daté du 6 octobre où elle demandait un rendez-vous avec le Maire suite au renvoi d'un parent d'élève de la maternelle, un rendez-vous lui a été proposé par mail pendant les vacances scolaires. Mail dont elle ne pouvait prendre connaissance que le lundi 3/11, un autre rendez-vous aurait été possible 2h avant le Conseil mais le délai était trop court. Mme Hatton précise à Mme Alcamo que le courrier envoyé à la Mairie était « pour le moins agressif ». Mme Alcamo est surprise car l'Inspecteur de l'Education Nationale qu'elle avait sollicité suite à ce problème, avait trouvé ce courrier pertinent. Les débats sont très tendus et Mme Hatton précise que ce lieu n'est pas fait pour un règlement de compte, elle souhaite un travail constructif, si cela n'est pas possible, Mme Hatton précise qu'elle quittera la réunion. Les enseignantes demandent alors qu'on étudie la question d'un interphone car elles ne peuvent pas laisser leurs élèves seuls dans la classe pendant le temps où elles vont ouvrir la porte de l'école. Mme Hatton demande si les classes de maternelle bénéficiant toutes d'un temps d'ATSEM, il ne serait pas envisageable que les retards soient gérés par ce personnel. L'équipe enseignante ne valide pas cette proposition. Au bout d'une heure de discussions, et en attente de la solution éventuelle de l'interphone, sur proposition de Mme Alcamo, il est validé que les parents retardataires devront prévenir les enseignants et que ces derniers devront appeler la mairie pour prévenir qu'un parent va venir. Mme Boutet-Martin précise que cette solution lui paraît difficile à mettre en œuvre puisque les enseignants doivent s'occuper en priorité des enfants et que sur l'école élémentaire il n'y a que 2 postes de téléphone dans les classes. A ce moment, Mme Hatton précise qu'elle aurait peut-être déjà trouvé une solution financière à l'interphone grâce à un reliquat sur les travaux. Ce point sur les retards ne sera pas inscrit dans le règlement intérieur.

*A l'heure où l'on rédige ce compte rendu, les enseignantes ont une information encore inconnue le jour du conseil d'école : une Employée de Vie Scolaire (EVS), Mme Bénédicte Guerville, a été affectée pour aider au secrétariat des écoles, les parents qui amènent ou viennent chercher leur enfant à l'école en dehors des heures d'ouverture pourront à nouveau sonner et entrer par la porte de l'école. Toutefois les parents délégués notent que le problème n'est réglé que de façon temporaire.*

Le règlement intérieur est donc voté à l'unanimité après modification des 2 premiers points cités précédemment.

### **3) Projets et partenariats**

- La bibliothèque : Les cycles 3 ne se rendent plus sur le lieu (trop nombreux) mais la bibliothèque prête des bacs de livres dont les thèmes sont sélectionnés par les enseignantes. Les emprunts sont gérés au sein de chaque classe, par l'enseignant et les élèves. A la demande des enseignants, les CP et CE1 se rendent à la bibliothèque une fois par mois. Cette année, plus aucun livre ne sera prêté aux enfants tant qu'ils n'auront pas rendu ceux déjà empruntés. Pour des raisons pédagogiques, les 3 classes de maternelle iront à la bibliothèque une semaine sur 2 mais elles se partageront le temps de la manière suivante : 1<sup>er</sup> trimestre : MS ; 2<sup>ème</sup> trimestre : GS ; 3<sup>ème</sup> trimestre : PS. Suite à une question d'un parent d'élève, les enseignantes expliquent que pendant le temps scolaire, seuls les livres adaptés à l'âge des enfants sont accessibles, les autres bacs sont recouverts par des couvertures. Un parent d'élève souligne que la vérification finale du choix des livres des enfants est du ressort des parents. Mme Seux rappelle à ce moment que la bibliothèque est gérée par des bénévoles, que ces derniers sont beaucoup sollicités, elle en appelle donc à toutes les bonnes volontés ! L'équipe enseignante remercie tous les bénévoles sans lesquels l'école fonctionnerait moins bien.
- Projets « environnement » en partenariat avec l'association Lysandra : Le premier projet, « Ekoacteurs », concerne les classes de cycle 3. Il est financé intégralement par la Région. Centré sur la rivière, il va amener les élèves à travailler entre autres, sur la biodiversité, l'impact de l'activité humaine, la géographie et la citoyenneté.

La tâche finale de ce projet consistera pour les élèves à réaliser un panneau ou une affiche d'information destiné au tout public et déposé sur les bords de Drôme. Les enseignantes remercient l'investissement de Mme Christelle Fermond du SMRD (Syndicat Mixte de la Rivière Drôme) grâce à laquelle les enfants ont pu prendre part à des jeux de rôle sur ce sujet.

Le second projet s'adresse aux classes de MS, GS et CP et traitera de la biodiversité. Il est financé par le CDDRA et par les mairies à hauteur de 200 euros par classe. Les MS travailleront sur les oiseaux et observeront les niochirs. Les GS planteront une prairie fleurie dans la plate-bande de l'école élémentaire et fabriqueront une maison à insectes. Les CP installeront des niochirs visibles de leur classe afin de mieux les observer et en mai, s'attelleront à l'observation des oiseaux dans le village.

Ces 2 projets permettent aux élèves de travailler un certain nombre de compétences autour d'un projet fédérateur, l'association Lysandra apporte des compétences et du matériel que l'école ne possède pas.

- La chorale : Pour que ce projet qui concerne tous les élèves des écoles maternelle et élémentaire ait lieu, il faut l'intervention d'un personnel titulaire d'un diplôme particulier (DUMI). L'école a contacté l'intervenante de l'an dernier, Mme Joëlle Bombardier. Ce projet a coûté l'an dernier 2378 euros pour 9 interventions, soit 41 heures, frais de déplacement compris. Pour la première fois, ce projet ne sera pas financé intégralement par la municipalité. La mairie financera le projet à hauteur de 2000 euros. Mme Hatton rappelle que la somme de 2000€ a été fixée par l'ensemble des communes lors de la réunion concernant les frais de scolarité à laquelle les directrices ont été conviées. Mme Hatton rappelle aussi que la somme de 2000€ avait par ailleurs été annoncée dès l'année 2014/2015 mais à la réception de la facture une « rallonge » avait été attribuée. Pour cette année, la limite de 2000€ a été annoncée dès le mois de juin à Mme Boutet-Martin en présence de la secrétaire générale. Lors de cet échange il avait aussi été dit qu'à titre exceptionnel la mairie de Saillans se proposait de financer les projets Lysandra et qu'elle demanderait ensuite aux autres communes si elles souhaitaient participer à ces projets supplémentaires. Lors de la réunion sur les frais de scolarité toutes les communes ont adhéré à ces projets. Mme Hatton précise que les dotations de l'état s'affaiblissent et qu'il faut être rigoureux. Mme Gautheron des Petites Canailles propose spontanément que l'association paie la différence. Elle demande à titre personnel pourquoi l'école ne demande pas à ce que les Petites Canailles financent ce projet. Mme Alcamo explique que jusqu'à présent, les projets institutionnels faisant appel à des intervenants et qui se pérennisaient d'une année sur l'autre étaient normalement financés par la municipalité alors que les projets plus ponctuels étaient financés par Les Petites Canailles avec une participation éventuelle de la mairie. Mme Boutet-Martin précise qu'aujourd'hui aucune demande de financement n'a encore été faite à l'association alors qu'il existe d'autres projets pour l'année, le projet de chorale n'est donc pas le seul dans ce cas. Les enseignants s'inquiètent de la baisse du financement d'un projet prioritaire de l'école (avec la classe piscine), inscrit au projet d'école alors que d'autres (environnement), proposés par la mairie ne posent pas de problème de financement. Mme Girain rappelle que le choix des projets pédagogiques revient aux enseignants en lien avec les programmes scolaires et le projet d'écoles.
- A ce sujet, Mme Pinto fait remonter une demande de plusieurs parents qui s'interrogent sur la répétition de ce projet au cours des années qui tend à créer une certaine lassitude pour certains. Elle demande s'il n'existe pas des possibilités de proposer un nouveau projet ayant les mêmes caractéristiques de travail coopératif entre les élèves des différentes classes mais qui change de la chorale (théâtre, danse...). Mme Boutet-Martin rappelle les contraintes organisationnelles et budgétaires d'une école à gros effectif pour mener un projet sur l'ensemble des élèves de la PS au CM2 (la chorale permettant une co-création de spectacle par tous les enfants avec un nombre d'interventions raisonnable), tout en assurant que la majorité des élèves aiment la chorale.
- Le club informatique : Seul le budget alloué par la mairie a été énoncé : 5780 euros. Les enseignantes remercient les bénévoles qui les aident sur ce créneau d'activité.

*A ce moment de la réunion, l'horaire imparti est déjà dépassé, la suite des projets ne sera que listée :*

- CE1 : le projet correspondance avec une classe de l'Isère a débuté.
- CM : le projet autour du journal de classe a démarré.

- Les échanges de service entre les enseignantes de CE1, CE2/CM1 et CM1/CM2 se poursuivent. Les effectifs de maternelle étant très peu chargés l'après-midi, Lyse Bukiet intervient le jeudi après-midi en cycle 3 afin de travailler avec des effectifs moins chargés dans ces classes : les enseignantes concernées remercient les maîtresses de maternelle de cette organisation. En maternelle, des décloisonnements ont lieu les lundis et vendredis entre les Grands et la moitié des Moyens. Depuis la réforme des rythmes, une forte demande se fait sentir pour que les Moyens s'allongent en début d'après-midi, (plus de fatigue), les élèves sont donc moins nombreux dans la classe. Les élèves travaillent donc en petits groupes sur le Vivre ensemble (Lyse Bukiet), la littérature enfantine (Catherine Alcamo) et les arts visuels (Joëlle Migheli). Une sortie à l'Espace Saint Martin de Montélimar est prévue cet automne. Le transport sera pris en charge par les Petites Canailles, la visite du musée et la mise à disposition du gymnase pour le repas de midi sont pris en charge par la municipalité de Montélimar.
- EPS : En période 1, toute l'école élémentaire se rendait au stade pour suivre un cycle de jeux collectifs, cela devrait continuer en période 5 avec les Grandes Sections de maternelle pour faire un autre cycle sportif.

#### 4) Point sur les activités péri-éducatives

Mathilde Berthoud fait le point sur les TAP. 68 enfants d'élémentaire et 25 de maternelle participent le mardi, 64 et 33 le jeudi. Le mardi, les CP et CE1 ont le choix entre chants ou jeux sportifs, les CM entre activités manuelles et basket. Le jeudi, les CP et CE1 peuvent faire des activités manuelles ou du vélo et les CM des jeux sportifs ou participer à l'élaboration d'un film d'animation (géré par le club info à l'école). Mathilde, quand elle a le temps, essaie de faire participer les enfants à l'élaboration du « Top des Tap », le journal des TAP. Plusieurs partenariats permettent la mise en place des TAP : le vélo club, le club info, la bibliothèque. De plus, 5 animateurs liés à l'école les gèrent : Sylvie, Marylaine, et les 3 ATSEM (Amélie, Annick, Karine), 1 animateur supplémentaire intervient une fois par semaine en chant, et une bénévole (Jeannine) s'occupe de récupérer les enfants qui sortent de l'APC à 16 heures et leur propose des jeux divers ; Les activités se déroulent aux algécos, sur le city ou sous le préau en cas de pluie, dans la cour de maternelle et dans la salle de motricité, dans les salles d'atelier des 2 écoles et dans la salle de cantine. Les enseignantes précisent que cela occasionne du bruit pendant l'APC mais sont bien conscientes qu'on ne peut pas faire autrement. Un algéco sera supprimé en décembre 2015 : les personnels se demandent où ils vont pouvoir stocker tout le matériel présent dans ce bâtiment actuellement. Mathilde propose avec son équipe de lister tout le matériel et de réfléchir à une solution de rangement. Les enseignantes précisent qu'une partie de la place peut être trouvée dans le local technique du fond du préau. Enfin, Mathilde rappelle l'adresse du bureau du périscolaire : 1<sup>er</sup> étage de la mairie, boîte aux lettres à la mairie.

Mme Alcamo interpelle à ce moment les élues sur les nouveaux emplois du temps des ATSEM (à plein temps) qui sont inadaptés pour ce qui concerne le temps scolaire. A titre d'exemple, elle explique que 2 fois par semaine, les ATSEM commencent leur travail après l'arrivée des enfants. Elle regrette qu'il n'y ait pas eu de concertation avec elle-même et avec les intéressées lors de la rédaction de ces nouveaux emplois du temps afin de s'adapter au mieux avec la réalité du terrain. Les élues expliquent que le périscolaire a été repris par la mairie à la rentrée, que tout changement d'horaires passe par une commission (CTP) qui devait avoir connaissance des nouveaux planning avant la 3<sup>ème</sup> semaine d'août. Les enseignantes n'étant pas là, il était difficile de les interpeller. Mme Alcamo fait remarquer qu'elle était dans les locaux de l'école. Mme Hatton précise que lorsqu'elle vient en Mairie elle ne va pas vérifier si une enseignante est ou non présente dans les locaux de l'école. Mme Alcamo revient sur le premier point. Mme Hatton quitte alors la réunion en précisant qu'elle trouve inadmissible qu'un conseil d'école soit le lieu de règlement de compte et non de travail autour des enfants comme elle l'a déjà exprimé en première partie de réunion.

Ce sera la seule remarque faite au sujet du point N°5 (Fonctionnement de l'école maternelle) par manque de temps.

Mme Seux fait un point sur les travaux effectués par la mairie. Les travaux d'isolation dans l'école élémentaire ont été réalisés pendant les vacances de la Toussaint. Un projet de panneaux photo-voltaiques sur la toiture de l'école et le brise-soleil associé à un panneau pédagogique sur les économies d'énergie est en cours de réflexion ; ce serait un projet gratuit pour la mairie. Des travaux pour finaliser l'espace du city-stade vont être réalisés. Mme Seux rappelle aux parents qu'il est actuellement dangereux de laisser leurs enfants grimper sur ce mur côté route. Des gradins seront installés sur la butte en terre. Le décapage des sols de 3 classes de maternelle a été fait pendant l'été. Divers achats tels que des portes manteaux pour l'école élémentaire ont été effectués.

Les vêtements ramassés pendant l'été ont été déposés à « L'Abri du besoin ».

Le PEDT Projet Educatif Territorial a été modifié à la marge : changement des horaires et création d'un SIVU en cours incluant les TAP.

## 5) Questions diverses

- Circulation aux abords de l'école : Les parents d'élèves soulèvent le problème de stationnement devant le jeu de boules : ce lieu était réservé aux parents à l'heure des entrées et sorties d'école, ce n'est plus le cas et cela pose problème à ceux qui viennent en voiture. Mme Seux fait un appel aux bonnes volontés pour se réunir et émettre des idées. La mairie est en attente de la création du SIVU.
- Tarif périscolaire : Mme Amalbert s'interroge sur la diversité inexplicquée des tarifs, à titre d'exemple : pour 1h30 de garde, le coût est de 2€05 le mercredi matin mais de 4€10 le vendredi soir. Mme Seux explique que cette tarification est liée aux changements d'horaires : les horaires ont changé mais il n'y a pas eu de modification tarifaire en conséquence par rapport à 2014/2015. Cette réponse n'est pas jugée satisfaisante pour les parents délégués. Mme Seux rappelle que la prise en charge du périscolaire et de la cantine par la mairie sont très lourds.
- Un parent délégué demande des informations sur le rôle et la formation des nouveaux parents délégués. Les parents déjà élus précédemment expliquent qu'il est nécessaire que les parents délégués se rencontrent, échangent leur mail, mais que le calendrier de cette année ne l'a pas encore permis.

Un parent propose un débriefing à l'issue de cette réunion très tendue. Les personnes présentes disent être affectées par la teneur de cette réunion. Beaucoup de tensions sont occasionnées par la baisse générale des dotations, la mairie précise qu'elle a beaucoup de choses à gérer, que tout le monde y met du sien mais que c'est dur. La plupart des enseignants trouvent dommage que les points de désaccord n'aient pas été débattus à un autre moment : un réel problème de communication existe avec certaines personnes à la mairie, Mme Migheli conclue très positivement en expliquant que les choses ont été dites aujourd'hui même si ce n'était pas le lieu ! Mme Gramond-Poncet, ATSEM, souligne les problèmes d'emploi du temps et regrette vraiment de ne pas avoir été associée à leur élaboration. En bref, les problèmes des uns rejaillissent sur les autres et créent des tensions qui rejaillissent sur l'ambiance générale. Les différentes parties sont d'accord au moins sur un point : il y a un vrai problème de communication.

Levée de séance : 21h45

La secrétaire de séance

Mme Girain



Les co-présidentes

Mmes Alcamo et Boutet-Martin

Pour S.B.M.

